



Formation pour Cafés, Hôtels et Restaurants
Obtenez le permis d'exploitation,
préalable obligatoire
à la déclaration de Licence en Mairie

À l'issue de la formation :

vous serez capable
de Maîtriser l'exploitation spécifique
d'un débit de boissons

Vous connaîtrez les obligations
liées à la vente d'alcool

SOLUCCIO
Compétences RH

Les offres



CCI CHARENTE-MARITIME

Obtenez le permis d'exploitation, préalable obligatoire à la déclaration en mairie

Les offres

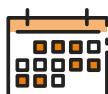


Agrément par la Préfecture de Charente-Maritime, en cours d'instruction au titre de l'article L. 3332-1-1 du code de la santé publique
N°d'agrément : arrêté n° 17-2021-02-05-001 du 5 février 2021



PUBLIC CONCERNÉ

Personnes ayant un projet de création-reprise de café, hôtel, restaurant ou discothèque



DURÉE ET ORGANISATION

Permis d'exploitation : 2,5 jours soit 20 h de formation
Horaires de formation : de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30 (jour entier), de 8h30 à 12h30 (la demi-journée)
Renouvellement du Permis d'exploitation : 1 jour
en groupe de 5 à 15 personnes



TARIFS

Permis d'exploitation : 600 € net de taxe
Renouvellement Permis d'exploitation : 280 € net de taxe



INTERVENANTS

- formateurs sélectionnés par la CCI pour leur expertise dans ce domaine

COMPÉTENCES TRANSMISES

Le cadre législatif et réglementaire

La responsabilité civile et pénale des personnes morales et physiques
Les délits et les infractions, la mise en danger de la vie d'autrui
Les dispositions relatives aux débits de boissons dans les codes de la santé publique et des collectivités territoriales

Les conditions d'ouverture d'un débit de boissons à consommer sur place

Liées à la personne : nationalité, capacité juridique, incompatibilités, le permis d'exploitation et son renouvellement
Liées à la licence : la classification des boissons et celles interdites de vente en France, les différentes licences, les restrictions
La vie d'une licence : transferts et interdictions de transfert de licence, translation et mutation d'une licence
Les déclarations préalables à l'ouverture : déclaration administrative, obligations fiscales, rédaction du bail, déclarations communes aux métiers de bouche

Les obligations d'exploitation

Liées à l'établissement : horaires, terrasse sur la voie publique, étalage obligatoire des boissons sans alcool, affichages obligatoires, information sur les prix, vidéo-protection
En matière de prévention et de protection de la santé publique : prévention et lutte contre le risque alcool, protection des mineurs contre le risque alcool, protection des femmes enceintes contre le risque alcool, conduite à tenir face à un client en état d'imprégnation alcoolique. La réglementation sur l'interdiction de fumer. La réglementation relative aux stupéfiants. Les obligations en matière de prévention et de protection de l'ordre public : lutte contre le bruit, lutte contre l'alcool au volant, réglementation sur les jeux et loteries

La réglementation locale

Réglementation sanitaire départementale
Réglementation contre le bruit
Spécificités locales
Heures de fermeture et d'ouverture des établissements
Affiches spécifiques

Mises en situation et évaluation des connaissances acquises

N° de la session de choisie

ville

Prénom Nom

date de naissance

Adresse.....

.....

CP..... Ville

Téléphone

Courriel

Sessions Obtenir le Permis d'exploitation - 2,5 jours

1 La Rochelle CCI (21 chemin du Prieuré) 10, 11 et 12 janvier 2022	2 St-Jean-d'Angély CCI (55 rue Michel Texier) 7, 8 et 9 février 2022	3 Royan CCI (5 rue du Château d'Eau) 7, 8 et 9 mars 2022
4 St-Georges-d'Oléron Maison des entreprises 11, 12 et 13 avril 2022	5 Rochefort CCI (Corderie Royale) 9, 10 et 11 mai 2022	6 Royan CCI (5 rue du Château d'Eau) 13, 14 et 15 juin 2022
7 Saintes CCI (18 bd Guillet Maillet) 4, 5 et 6 juillet 2022	8 La Rochelle CCILR (21 chemin du Prieuré) 12, 13 et 14 septembre 2022	9 Jonzac CCI (9 lot. La Meslerie) 3, 4 et 5 octobre 2022
10 Rochefort CCI (Corderie Royale) 7, 8 et 9 novembre 2022	11 Royan CCI (5 rue du Château d'Eau) 5, 6 et 7 décembre 2022	

Pour les dates et lieux des sessions «renouvellement du Permis d'exploitation» (1 jour), contactez-nous

Pour vous inscrire

Par courrier : CCI Charente-Maritime

Pôle Développement touristique - Corderie Royale - BP 20129 - 17306 Rochefort Cedex

Par téléphone : 05 46 84 11 80

Par courriel : tourisme@rochefort.cci.fr

